



RÈGLEMENT CONCOURS TREMPLINS I'NOV PRO 2018

VOUS AVEZ IMAGINÉ UNE INVENTION QUI FACILITE LA VIE AU QUOTIDIEN ?

**CE CONCOURS EST OUVERT AUX PARTICULIERS,
AUX ARTISANS ET AUX JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES AYANT DÉVELOPPÉ
ET BREVETÉ UN PRODUIT INNOVANT DE GRANDE CONSOMMATION.**

CONSTITUTION DU DOSSIER ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- > le formulaire d'inscription complété et signé,
- > une photocopie du titre de propriété intellectuelle (brevet, dessin et modèle) établi au nom du candidat (ou du représentant légal de l'entreprise candidate) caractérisant la nouveauté et l'activité inventive du projet,
- > des photos de l'invention ou du prototype,
- > innovation présentée pour la 1ère fois à un concours organisé par TRANSTECH
- > chèque de caution de 100 € (encaissé uniquement en cas de désinscription ou de non présence le jour de l'événement) à l'ordre de TRANSTECH Aquitaine.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retournés complétés et signés **au plus tard le 31 août 2018 à l'adresse suivante : TRANSTECH Aquitaine – 96 rue de Beausoleil – 33170 GRADIGNAN.**

L'inscription au concours « Tremplins I'NOV PRO » d'un dossier admis par le comité d'organisation vaut acceptation d'utilisation, de publication et de reproduction des éléments contenus dans le dossier de candidature aux fins de communication et de promotion du concours dans les médias et autres documents réalisés par Transtech.

LES CRITÈRES DE JUGEMENT DU JURY

- > innovation (caractère innovant du produit)
- > l'usage (importance de la différence d'usage)
- > juridique (qualité de la propriété industrielle)
- > industrielle (faisabilité technique du produit)
- > marketing (capacité du produit à séduire sa cible, prise en compte du prix de revient du produit)
- > cohérence (couple porteur / projet)

DROIT À L'IMAGE

Le porteur de projet autorise TRANSTECH à reproduire et à diffuser les photographies et les vidéos réalisées lors de son passage devant le jury du concours, et plus généralement lors de la journée du concours et de la soirée de clôture sur tous les supports de communication de TRANSTECH et notamment : chaîne Youtube (diffusion en direct du concours et rediffusions), réseaux sociaux, supports papiers, informatique, électronique, numérique, etc.

TRANSTECH se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, sous réserve d'en informer les candidats. Toutes modifications substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du concours, lesquelles seront alors portées à la connaissance des candidats qui devront s'y soumettre ou à défaut se retirer du concours. Dans tous les cas, vous joindrez à votre dossier d'inscription, un chèque de caution de « bonne venue » de 100€ afin de garantir votre inscription et votre présence le jour de l'événement. Ce chèque vous sera rendu à la fin du concours.

LES ETAPES DU CONCOURS

ETAPE 1 : PRÉ SÉLECTION SUR DOSSIER

Présélection sur dossier :

- > innovation protégée par un titre de propriété intellectuelle de moins de 5 ans caractérisant l'activité inventive,
- > présence d'une maquette ou d'un prototype,
- > innovation présentée pour la première fois à un concours organisé par TRANSTECH Aquitaine,
- > innovation (caractère innovant du produit),
- > l'usage (importance de la différence d'usage),
- > juridique (qualité de la propriété industrielle).

Être adhérent de Transtech ne donne en aucun cas un droit de priorité et ne vaut acceptation au concours.

Les demandes de participation sont soumises au comité d'organisation qui statue souverainement sur les admissions sans avoir à donner le motif de ses décisions.

ETAPE 2 : PASSAGE DEVANT LE JURY

Les inventeurs présélectionnés en étape 1, passeront devant le jury le **jeudi 25 octobre 2018** à l'IUT - Bât. Génie Civil (15, rue Naudet, CS10207, 33175 Gradignan Cedex).

Le passage devant le jury se fera par thématique de projet :

- 2h pour les projets vie pratique / équipement de la maison
- 2h pour les projets sports et loisirs,
- 2h pour les projets bricolage, technologiques et procédés de fabrication.

Les thématiques sont susceptibles d'être modifiées en fonction des candidatures retenues.

Chaque inventeur disposera d'un temps limité pour sa présentation : « 3 minutes pour convaincre ».

Le jury se réserve le droit de rappeler certains inventeurs pour poser des questions supplémentaires.

Le jury des « Tremplins I'NOV PRO » 2018 demeure souverain sans contestation possible.

La remise des prix récompensera un lauréat par catégorie de projet, lors de la soirée de clôture.

Le : / / 2018

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

